

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME DANIELÈ BRUNET**

**OBJET : Insertion par l'activité économique : conventions avec les associations régie
arlésienne de développement solidaire (Regards) et pain et partage.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les demandes présentées dans ce rapport sont formulées par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elles relèvent de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrivent dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit d'actions d'accompagnement socioprofessionnel dénommé « tutorat » qui permettent aux personnes en difficulté sociale et professionnelle, d'acquérir une expérience professionnelle, puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

Les règles concernant le financement de ces structures ont été adoptées par délibération n° 258 de la Commission permanente du 29 juin 2007. Un atelier ou chantier d'insertion (ACI) est un des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Dans ce cadre, le Département finance l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA (BRSA) recrutés sur l'action pour un montant de 3 500 € an/ par poste. Par ailleurs, il participe, avec l'État, au financement de leurs salaires à hauteur de 88 % du montant du RSA.

Ce rapport concerne le financement de 4 chantiers d'insertion, décrits en détail dans les tableaux annexés, permettant aux BRSA d'acquérir un savoir-faire dans les métiers liés à l'entretien des espaces verts, la blanchisserie, la boulangerie, la livraison et la préparation de commandes, pour un total de 27 postes BRSA, soit un montant de 94 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL